

**COUR DU QUÉBEC**  
« Chambre civile »

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN

N° : 650-80-000252-126

DATE : 21 septembre 2012

---

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE NATHALIE AUBRY, J.C.Q.**

---

**SHANDA JEAN-PIERRE**  
Requérante

c.

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**  
Intimée

---

**JUGEMENT AUTORISANT LA REMISE EN POSSESSION D'UN VÉHICULE SAISI**  
(ART. 209.11 C.S.R.)

---

[1] La requérante, Shanda Jean-Pierre, a fréquenté monsieur Penashue Pilot et ils se sont laissés au mois de juin dernier.

[2] La requérante témoigne que depuis la rupture, ils se sont rencontrés que par hasard.

[3] La requérante témoigne que dans la nuit du 9 septembre, Penashue Pilot s'est introduit chez elle et a pris les clefs de son véhicule pour par la suite le conduire. Elle a appris que son véhicule était saisi que lorsque Penashue Pilot est entré chez elle et l'a réveillée et lui a annoncé la nouvelle.

[4] La requérante a aussitôt fait une plainte à la police contre Penashue Pilot.

[5] La requérante affirme qu'en aucun cas elle n'a donné l'autorisation à Penashue Pilot de conduire le véhicule.

**PAR CES MOTIFS LE TRIBUNAL :**

**ACCUEILLE** la présente requête;

**AUTORISE** la remise en possession à la requérante, sur paiement des frais de garde et de remorquage engagés par le gardien, du véhicule routier de marque Mitsubishi, modèle Lancer de l'année 2009, portant la plaque d'immatriculation numéro [...] tel qu'indiqué sur le certificat d'immatriculation, pratiquée le 9 septembre 2012, tel que constaté au procès-verbal de saisie déposée sous la cote R-1 en application de l'article 209.1 ou 209.2 du *Code de la sécurité routière* à compter de ce jour.

---

**NATHALIE AUBRY, J.C.Q.**

Date d'audition : 21 septembre 2012